



AFDC

Conseil d'administration

27 avril 2017 (16h, Université Paris 1, rue Mahler)

Membres présents : J. Benetti ; A Delcamp ; Ph. Blacher ; Th. Di Manno ; O. Gohin ; J.-L. Herin ; F. Hourquebie ; L. Jaume ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; X. Philippe ; S. Pierré-Caps ; D. Rousseau ; A. Viala

Membres excusés : G. Bergougous ; N. Lenoir ; B. Mathieu ; M. Troper

La séance est ouverte à 16h.

1. Point d'information sur l'organisation du Congrès de Lille

Un bilan téléphonique est fait avec Emmanuel Cartier qui pilote l'organisation du prochain congrès de l'association pour la parte lilloise. A deux mois du congrès, il y a 90 inscrits et 136 propositions de communications. La présidente de l'association rappelle qu'il appartient aux différents responsables d'ateliers d'organiser les modalités de présentation des communications compte tenu du nombre de communications retenues dans chaque atelier (présentation in extenso ou résumée). Le secrétaire général fait parallèlement le bilan des prises en charge pour l'hébergement et sur les réservations à faire à l'hôtel Ibis de Lille.

2. Point d'information sur les candidatures au CA

La présidente de l'association indique que conformément aux usages de l'association, l'organisateur du Congrès intègre le CA. Il sera donc proposé à E. Cartier d'être candidat à l'élection au CA. La candidature sera alors soumise à l'assemblée générale de l'association qui se déroulera lors du Congrès de Lille en juin 2017.

La présidente de l'association rappelle que le Collège B du CA sera renouvelé au prochain congrès. Elle rappelle les conditions pour présenter sa candidature. Le

congrès sera aussi l'occasion de la tenue de l'assemblée générale. Une convocation sera envoyée à tous les membres de l'association.

3. Point d'information sur les décisions du CS tenu ce jour

Le président du CS rappelle les sujets abordés lors de la réunion précédente (cf. compte-rendu du CS). Il évoque le bilan positif des trois années de journées décentralisées. Il informe aussi les membres du CA des thèmes retenus pour les trois prochaines années. 2018, Justice(s) et constitution, la grille d'analyse sera élaborée par P.-Y. Gahdoun et F. Hourquebie ; 2019, Les systèmes électoraux, la grille d'analyse sera rédigée par Ph. Blacher et J.-Ph. Derosier ; 2021, Droit administratif et droit constitutionnel, la grille sera rédigée par A. Roblot-Troizier et J. Bonnet.

Plusieurs informations scientifiques sont données. Le 9 novembre 2019 est retenu pour le colloque constitution et première guerre mondiale. La demande de label AFDC pour le quatrième Forincip (15-16 septembre 2017) sur l'initiative de la loi est acceptée par le CA. Le mois de mars 2018 verra la tenue d'un colloque à Rennes sur l'anniversaire de la révision constitutionnelle de 2008. Une journée d'étude à Montpellier sur la crise de la démocratie (épistocratie) est envisagée pour la fin de l'année 2017. Enfin se pose la question de savoir si en 2018, pour l'anniversaire de la constitution, une manifestation scientifique est envisagée par l'AFDC.

4. Examen des demandes d'adhésion

Huit demandes d'adhésions (principalement de docteurs et doctorants) sont soumises au CA. Elles ne posent aucune difficulté. Le CA donne son accord aux demandes d'adhésion.

5. Questions diverses

Concernant la relation avec l'Institut ibéro américain de droit constitutionnel, il est indiqué par E. Cartier qu'il était convenu avec J.-Ph. Derosier que ce dernier se présente au conseil d'administration de l'Institut et que le binôme représentant l'AFDC soit composé d'E. Cartier et J. Arlettaz.

Le secrétaire général rappelle par ailleurs que les cotisations et reçus fiscaux vont être adressés prochainement.

Le trésorier rappelle que l'association va changer de site internet pour plus d'efficacité et de modernité. La capacité de stockage sera augmentée de façon notamment à permettre de conserver des fichiers audios ou de retransmettre des manifestations en direct via le site.

Enfin, la présidente de l'association propose d'inviter M. Besson au congrès de Lille et plus généralement de lui donner un titre d'honneur, comme « Secrétaire général honoraire ». Le CA adopte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 18h.